



Section RENAULT
Sections AMPERE
N° 256 27 juin 2024

Elections des administrateurs représentant les salariés au Conseil d'Administration de RENAULT SA

Appel à parrainages

Renault communique le 7 juin : « Election des administrateurs représentant les salariés au Conseil d'administration de Renault qui se tiendront du 7 au 10 octobre 2024 ».

Des salariés du Groupe Renault ont décidé de se porter candidats, avec le soutien du syndicat SM-TE, comme en 2016 et en 2020, sur une liste intitulée :

« Salarié(e)s & SM-TE Travaillons ensemble »

Les candidats n'ont qu'une seule condition à remplir :

obtenir 100 signatures de parrainage de salariés au plus tard le 5 juillet (dépôt le 7 juillet avant midi)

Pour parrainer, demandez le formulaire à : sm-te@travaillonsensemble.org

Quel est le périmètre de ces élections ?

« Sont concernés par ce scrutin, les établissements de Renault s.a.s. ainsi que les sociétés dont Renault détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital ou des parts et dont le siège social est fixé sur le territoire français, contenant un effectif ».

En clair, Renault SAS et les filiales suivantes : ACI Villeurbanne, Alpine cars, Alpine racing, les sociétés Ampere (Cléon, Electricity, SAS, ST), BIPI MOBILITY France, DIAC S.A, ESCAL, GAIA, Glide.io, KADENSIS, KARHOO (France) SAS, LA SEYNE AUTOMOBILES, Alpine Dieppe Jean Rédélé, MonMécanicien.fr, QSTOMIZE, Renault Digital, RRG, RRG Centre de Gestion, Renault Vehicle Innovation, SOVAB, SODICAM 2, Sofrastock International, THE REMAKERS, Zity France.

Quels sont les collèges électoraux ?

- « Un collège *Ingénieurs, cadres et assimilés* », pour élire **un** administrateur,
- « Un collège *Autres salariés* », pour élire **deux** administrateurs.

Qui peut présenter des candidats ?

- Les 4 confédérations syndicales représentatives au niveau du Groupe qui n'ont pas besoin de parrainages,
- **Des salariés, qui demandent à 100 salariés de les parrainer pour leur permettre de déposer leurs candidatures. C'est la démarche et le titre de notre liste :**

« Salarié(e)s & SM-TE Travaillons ensemble »

Quel est le rôle de l'administrateur représentant les salariés ?

L'administrateur représentant les salariés est membre du Conseil d'Administration, il a les mêmes responsabilités que les autres administrateurs. Il participe à la détermination des « orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent » Article 15 des statuts de Renault SA.

Quel sera l'enjeu de ces élections ?

Connaissez-vous les noms de vos représentants salariés au Conseil d'Administration ?

Nous sommes obligés de constater que les administrateurs salariés sortants élus en 2020 sur présentation des confédérations syndicales nationales, ne communiquent pas auprès des salariés.

Quel intérêt pour les salariés d'avoir des administrateurs élus au CA s'ils s'autocensurent et ne communiquent jamais sur les positions qu'ils prennent en Conseil d'Administration, même quand l'Entreprise est disloquée et vendue comme avec Horse ou Ampere et que des opérateurs chinois sont introduits (Geely) ?

Nul doute que les candidats devant représenter les salariés au CA sont triés sur le volet par les dites confédérations pour appliquer l'injonction de confidentialité de la Direction Générale. Mais rien n'est inéluctable !

Les candidats de la liste « **Salarié(e)s & SM-TE Travaillons ensemble** » pourrons se présenter à cette élection grâce à votre volonté de nous parrainer.

Le syndicat SM-TE fait le choix de soutenir techniquement ces candidatures indépendantes, car porteur de cette valeur d'indépendance : il n'est lui-même financé que par ses adhérents et est protégé par ses statuts (art. 4) : « le syndicat ... prohibe tout financement d'origine patronale ou politique ».

POURQUOI PARRAINER LES CANDIDATS SOUTENUS PAR LE SM-TE ?

- Les candidats des confédérations syndicales nationales, s'ils sont élus, auront d'abord à rendre compte à leur confédération nationale.
- Les candidats proposés et présenté directement par des salariés, s'ils sont élus, n'auront à rendre compte qu'à la Communauté de travail. Eux seuls pourront porter les intérêts des salariés et les servir en toute indépendance.

Vous approuvez notre initiative salariée ? Dites-le nous par votre parrainage.

Demandez le formulaire à : sm-te@travaillonsensemble.org

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / X @SyndicatSMTE

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €